

## De la rareté de l'emploi à l'effet domino

Dans le contexte actuel, prêtant plus à la morosité qu'à l'allégresse, il est important de ne pas abandonner, d'être créatif et de continuer à travailler pour rendre l'espoir à la jeunesse. Dans le cadre d'une recherche<sup>i</sup> menée à Lyon2, sous la direction de Philippe Meirieu : *Les jeunes « invisibles »<sup>ii</sup> : de l'émergence d'un problème à la recherche des solutions – Qui sont-ils ? Que fait-on pour eux ? Quelles actions politiques ?* il est possible d'ébaucher des hypothèses de solutions pour tenter de répondre à la question de la place des jeunes dans la société du troisième millénaire.

Doit-on rester sur une réalité explosive : plus de 25% des jeunes au chômage ? La massification de l'emploi a laissé la place à la massification du chômage qui touche principalement les jeunes. Ils ne peuvent plus rentrer dans la vie et encore moins construire leur avenir ni quitter le domicile parental. C'est la génération Y, celle des précaires, des sacrifiés. Celle qui va connaître au mieux le déclassement quand leurs parents ont connu l'ascension sociale. Ils risquent de se perdre et de rentrer en « invisibilité » comme trop de jeunes aujourd'hui. On pourrait parler d'effet domino ! Quand l'emploi se raréfie, c'est tout l'édifice qui s'écroule petit à petit, et l'équilibre social tend à s'installer dans une instabilité chronique. Ou doit-on dépasser cette réalité et construire, au prisme d'une autre vision politique, une nouvelle société plus accueillante pour la jeunesse.

La situation des jeunes est d'une très grande complexité. Il y a ceux qui sortent du système scolaire sans qualification, mais également ceux qui sont restés le plus longtemps possible dans le même système, ayant obtenu un, deux, voire trois diplômes de l'enseignement supérieur sans pour autant trouver un travail en relation avec la nature et la durée de leurs études. Ces derniers, par « effet d'escalier », prennent les emplois des moins diplômés. Les entreprises préfèrent déclasser les jeunes diplômés plutôt que d'embaucher les moins diplômés. Ils sont certes directement employables, mais ne restent pas, aspirant à d'autres emplois plus gratifiants. Effet pervers et destructeur sur la stabilité de l'emploi. Cette précarité subie fait que les jeunes tardent à prendre leur autonomie.

Ce désenchantement joue sur la scolarité des plus jeunes. Pourquoi un enfant qui connaît le chômage de ses parents, de ses grandes sœurs ou frères, travaillerait-il à l'école si les diplômes ne sont plus la garantie de son insertion sociale ? Cette désillusion joue également un rôle sur le moral des français qui ne voient pas d'avenir pour leurs enfants.

Nous savons qu'il faudra envisager de changer plusieurs fois d'entreprises voire de métiers tout au long de sa vie active : *Quand on reste dans un même emploi plus de 5 ans, c'est suspect* nous dit un cadre de multinationale. A l'image d'une bascule, dans le passé l'employé partait de lui-même et trouvait immédiatement un nouveau travail mieux rémunéré, aujourd'hui l'entreprise se sépare de ses salariés, et c'est le chômage assuré. Il est donc nécessaire de mieux organiser les temps de vie et particulièrement les interstices entre deux emplois pour que ces temps ne soient pas considérés par les chômeurs comme des temps morts, des temps inutiles et d'inutilité sociale, voire des temps destructeurs. La formation professionnelle tout au long de la vie est un des éléments constitutifs de ces temps pour envisager de se qualifier sur des nouvelles technologies, des nouveaux métiers, pour avoir le sentiment de progresser et non de régresser, et retrouver une forme d'espoir nécessaire à la vie. La sécurisation des parcours professionnels est un autre élément qui doit permettre à tous les individus de continuer à vivre décemment pendant ces temps de transition.

La mutation du travail, due à l'arrivée des nouvelles technologies, n'a pas suffisamment été prise en compte dans les politiques publiques de ces dix dernières années. Si elles peuvent avoir amélioré les conditions de travail des salariés, elles ont également contribué à réduire considérablement le besoin en main d'œuvre des entreprises de production. Même si de nouveaux emplois plus qualifiés sont apparus, force est de constater qu'il n'y a pas assez d'offre pour tous les demandeurs d'emplois. Il faudra se poser la question de la répartition du travail dans le temps et dans l'espace. Les mutations technologiques s'accroissant, les politiques prennent enfin conscience de la nécessité de réformer la formation professionnelle : développement de nouvelles filières créatrices d'emplois, de nouveaux métiers.

La question de la valorisation de la recherche se pose également au moment où l'Europe lance sa nouvelle stratégie « Europe 2020, une union pour l'innovation ». Les pays européens, et en particulier la France, ont pour objectifs de développer des activités nouvelles de produits, mais aussi de services à très forte valeur ajoutée, en accord avec des engagements éthiques et responsables. Il est temps de s'y intéresser car si la France compte parmi les pays les plus avancés sur le plan de la recherche fondamentale, elle est loin derrière les plus grands en ce qui concerne sa mise en œuvre par la création d'entreprises innovantes, porteuses de nouveaux emplois.

La politique actuelle en matière d'emploi des jeunes permet de gérer l'urgence mais ne pourra à elle seule renverser une situation d'une telle ampleur. Cela requiert la mobilisation de tout un pays et, au-delà de l'Europe ; exige une grande patience parce qu'il faudra du temps pour réparer les blessures ; nécessite un recentrage des acteurs sur leurs missions, qu'ils sortent du corporatisme ou des privilèges portant préjudice à leur professionnalisme ou à leur mandat, qu'ils mettent en pratique l'éthique dont tous se réfèrent pour participer à l'œuvre commune. Il faudra qu'ils acceptent de travailler ensemble, en toute complémentarité, pour redonner confiance aux jeunes et à leurs familles. Cette nouvelle vision requiert un chef d'orchestre ayant l'autorité nécessaire à mener tous les acteurs vers la réussite. Faut-il s'inspirer du déploiement des emplois d'avenir, avec des ministères, des régions et des DIRECCTE très mobilisés ?

## Des solutions, oui mais lesquelles ?

Comment dépasser le simple constat alarmant : plus d'un quart des jeunes au chômage après des études plus ou moins longues, une décohabitation retardée, une « dépression chronique » des jeunes français<sup>iii</sup>, un « désamour » de la formation professionnelle qualifiante, une discrimination pour l'accès aux stages, à l'alternance, à la formation générale et supérieure, à l'orientation, à l'emploi, au logement... ? Nous partons de loin, la réalité du terrain est dure.

Pourtant, il existe une multitude d'offres publiques ou privées, dans tous les domaines allant de la formation initiale à l'insertion, passant par la formation professionnelle, la formation supérieure, l'accompagnement, l'information, l'orientation, l'insertion par l'économique, les plateformes du décrochage, la remobilisation, la deuxième chance, l'emploi aidé, le logement d'urgence... même les mutuelles étudiantes servant de sécurité sociale sont multiples.

Dans ce contexte défavorable à l'insertion des jeunes dans la société, des questions restent en suspens :

- Comment un jeune peut-il s'y retrouver quand les professionnels eux même ont du mal à accéder à la juste information ?
- Comment faire en sorte que cette myriade d'offres ne se transforme pas en impasse pour le jeune ?
- Comment proposer une égalité d'accès à toutes les offres pour tous les jeunes sur tous les territoires ?
- Comment organiser la neutralité de l'accès à l'information quelle que soit la structure procurant l'information ?
- Comment faire en sorte que les choix individuels soient compatibles avec l'offre de formation, d'insertion et d'emploi ... ?

Il faut travailler sur les freins sociétaux et proposer :

- Une réelle coordination politique à tous les niveaux (Etat, régions, territoires locaux) nécessitant un diagnostic de l'existant pour éviter les recouvrements de missions et les « déserts » d'actions,
- Une réelle animation de tous les acteurs à tous les niveaux (national, régional, local – aggro, commune) pour sortir des « guerres » intestines entre les acteurs,
- Un service public pour toutes les solutions pour que toutes les « voies de la réussite » deviennent « royales »,
- Une bonne gouvernance et un contrôle des structures à délégation de service public pour éviter les dérives budgétaires et pédagogiques,
- Un regard global sur les structures existantes, au prisme de l'ensemble des besoins des jeunes, pour penser le maillage de tous les territoires en matière d'offres en direction de la jeunesse,
- Un « tuilage » des solutions d'accompagnement individuel des jeunes les plus en difficulté.

Tandis que toutes ces questions trouveront les bonnes réponses et que les freins seront « effacés », voici plusieurs solutions qui semblent particulièrement pouvoir répondre à la problématique des jeunes en deserrance :

1. un **agenda social de la jeunesse** donnant les outils nécessaires, à tous les acteurs, pour une juste prise en compte de l'ensemble des problématiques de ce public, à destination des élus et décideurs, et qui servirait à rendre lisible les besoins et les offres s'adressant à un public jeune,
2. un **portail jeunesse unique** satisfaisant le besoin d'autonomie des jeunes et permettant à tous les acteurs, sur un plan égalitaire, de présenter leur offre d'accompagnement, de formation, d'emploi, d'information..., à destination des jeunes pour améliorer la lisibilité des offres et répondre à toutes les questions des jeunes,
3. une **carte « vitae » de la formation et du parcours professionnel** permettant d'une part à chaque individu d'être maître de sa formation, de son orientation et de son parcours professionnel, et d'autre part à la société de mieux suivre et organiser l'insertion des personnes dans l'emploi et le développement de la formation professionnelle sur les territoires, à destination du citoyen en formation – ou actif – durant la période allant de la formation initiale jusqu'à la retraite,
4. une **plateforme régionale d'offre de stages et de places en entreprise pour l'alternance** facilitant à chaque individu, sur un territoire donné, l'accès au stage et à l'entreprise nécessaire à sa formation, à destination des futurs stagiaires ou alternants, des structures de formation et des entreprises accueillantes.

Ces quatre propositions sont à inscrire dans le « puzzle » de l'action publique, participant à la construction d'une politique globale de la jeunesse pour que toutes les voies empruntées par les jeunes soient celles de la réussite et bénéficie d'un véritable service public. Elles prennent en compte la complexité des problématiques rencontrées, l'utilité d'une offre diversifiée, complémentaire et lisible, et enfin la nécessité de la mise en synergie de tous les acteurs. Elles permettent également l'exercice de l'autonomie dans les choix pour dépasser l'échec actuel hérité des politiques élitistes de la décennie passée, mettant plus de deux millions de jeunes en danger<sup>iv</sup>. Il faudra réfléchir à l'articulation entre la formation initiale, professionnelle et tout au long de la vie, et repenser la délégation de service public.

Elles sont en cours de réflexion et feront chacune l'objet d'un travail approfondi. Elles seront notamment discutées par un groupe d'acteurs – professionnels, partenaires et élus – et par un groupe de jeunes « invisibles », sur le territoire d'une agglomération francilienne, et cela à l'issue d'une enquête de terrain pour établir la typologie des structures travaillant autour de la jeunesse. Cette analyse partagée permettra d'affiner ces solutions, éventuellement de les réfuter ou peut-être d'en proposer de nouvelles. Il est illusoire d'attendre une amélioration mécanique et spontanée de la situation de la jeunesse, cela passera nécessairement par des actes politiques forts. Les acteurs politiques doivent transformer leur vision de la société en s'autorisant à construire un monde plus juste où chacun aurait sa place.

## 1. Un agenda social de la jeunesse

Il faut dépasser les recommandations du CIJ (Conseil Interministériel de la Jeunesse) qui, à mon sens, a fait des préconisations trop généralistes pour le public en grande difficulté d'insertion et notamment les « invisibles ». Pour mieux mailler le territoire et créer un « réflexe » chez les élus, il serait nécessaire de développer un agenda social de la jeunesse listant les données clés pour une insertion réussie, avec une clause d'insertion sociale et dans l'emploi. Un Maire d'une ville des Yvelines de 17 000 habitants, Président d'une communauté d'agglomération de douze communes, me disait : *Ce n'est plus la terre de l'agenda 21* – adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992 – *qui est en danger, ce sont les jeunes d'aujourd'hui ! Il nous faut un outil de réveil des consciences pour éviter la pire des catastrophes !* Sur une communauté d'agglomération de 150 000 habitants, un inventaire a permis de dénombrer plus de 600 structures publiques ou privées susceptibles de travailler avec les jeunes. Cela traduit à la fois une richesse mais peut révéler une déperdition de moyens humains et/ou financiers.

Cet agenda doit permettre à l'ensemble des acteurs de penser et de favoriser, dans tous les territoires, l'insertion sociale et dans l'emploi de tous les jeunes, quelles que soient leurs situations et leurs origines socioculturelles. Dans un premier temps, il serait urgent de le mettre à disposition de tous les acteurs locaux œuvrant vers les plus éloignés de l'emploi dans les zones sensibles. Mais il s'avère nécessaire de très vite le généraliser à l'ensemble du territoire pour opérer une réelle prise de conscience chez tous les acteurs et décideurs, que l'insertion sociale et dans l'emploi des jeunes est l'avenir de la nation. Il permettrait de visualiser la globalité des éléments constituant les parcours de vie et d'accompagnement des jeunes, sur un même document, pour redonner de la transparence et de la lisibilité aux acteurs œuvrant pour, et autour des jeunes. Ce projet pourrait être porté par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, générant un coût minime pour la création de cet outil.

Cet **agenda social de la jeunesse** doit porter sur l'accès pour tous à :

### **Education - Formation**

1. La formation initiale
2. La formation professionnelle
3. La formation supérieure
4. La formation aux nouvelles technologies et à l'anglais (nécessaires à l'emploi)
5. La formation au permis de conduire (souvent indispensable sur un CV)
6. La seconde chance, l'insertion professionnelle, la formation par récurrence
7. L'accompagnement scolaire, les associations de parents, les associations de jeunes, la médiation
8. La culture (accès à toutes les formes de culture)
9. Au sport et aux activités de loisirs (accès facilité à tous les sports et loisirs)

### **Information - Orientation**

10. Une bibliothèque ou un centre de documentation
11. L'information (pour favoriser l'autonomie) et l'orientation (choisie et éclairée)

### **Prévention - Insertion**

12. L'insertion (Mission locales, MGI, plateforme...) et l'accompagnement (pour sécuriser les parcours des plus précaires)
13. La prévention (prévention des risques, permanence d'écoute...), l'urgence et la solidarité

### **Emploi**

14. L'emploi (aidé, public, privé, ESS...), l'insertion par l'économique, l'aide à la création d'entreprise
15. La mobilité (régionale, nationale, européenne et mondiale)

### **Vie quotidienne**

16. Au transport (accès au transport en commun de proximité à des coûts adaptés)
17. Au logement (logement autonome et adapté à la situation)
18. La santé (sécurité sociale, mutuelle et accès aux soins et à la prévention santé)
19. La citoyenneté (journée citoyenne, inscription sur les listes électorales, service volontaire)
20. Au droit (point d'accès au droit)
21. Un espace d'accueil (centre social, maison des jeunes...) pour les familles et les jeunes

Il serait un outil de référence pour que toutes les politiques intègrent la nécessité de prendre en compte l'ensemble des problématiques de la jeunesse pour faire diminuer le chômage et l'inactivité des jeunes, et cela en vue de ne plus laisser de jeunes en période de latence stérile. Il faciliterait la réalisation d'un diagnostic à l'échelle des villes – pour les plus importantes – mais plutôt à l'échelle des communautés d'agglomérations. Il mettrait en évidence le maillage du territoire, ou les déserts, concernant les besoins des jeunes en matière d'éducation - formation, d'information - orientation, de prévention - insertion, d'emploi et enfin de vie quotidienne. Cet agenda social pourrait être une clause dans les marchés publics.

Cet agenda social de la jeunesse est nécessaire pour, d'une part réinscrire ce public en devenir au cœur du projet de société, et d'autre part pour que chaque acteur potentiel ait à sa disposition les outils de l'insertion sociale des jeunes, puissance publique, entreprises, élus des collectivités territoriales et locales, société civile, syndicats, et parents, mais au-delà chacun doit se poser la question de son rôle vis-à-vis de la jeunesse.



### 3. Une carte « vitae » de la formation et du parcours professionnel

La formation professionnelle est composée de deux grands axes, la formation initiale et la formation continue. Quelle qu'elle soit, il faut « réussir » à l'attacher à l'individu, pour rendre la personne autonome quant à son utilisation tout au long de sa vie, et cela afin qu'elle serve réellement à l'individu pour organiser sa mobilité, son orientation ou sa réorientation choisie, son niveau de qualification et de formation et son insertion dans l'emploi. Ses périodes chômées deviendraient, comme dans plusieurs pays nordiques, des périodes positives pour pouvoir rebondir.

L'acquisition de l'autonomie passe par une orientation éclairée, des informations sur les filières d'emplois en développement, les besoins des entreprises locales et territoriales. Cela nécessite une véritable formation initiale à l'orientation, un apprentissage dès l'entrée au collège à l'autonomie du choix (connaissance de soi, des métiers et des formations) et un accès à l'information, notamment sur les métiers et l'offre de formations, mais également sur l'ensemble des droits sociaux, y compris les droits à formation (le non-recours aux droits est en forte progression).

Une réelle coordination des acteurs de la formation initiale et professionnelle, de l'information et de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi, de l'accompagnement, des employeurs et des syndicats, et enfin des acteurs économiques et publics, doit être organisée pour que pas un secteur économique ne souffre de ne pas trouver de salariés adaptés à l'offre d'emploi, et que pas un individu ne trouve pas la formation répondant à ses vœux. Il faut que tous acceptent de travailler ensemble, chacun à sa place, chacun apportant son savoir faire et ses spécificités dans un combat commun contre la précarité et particulièrement celle des jeunes. Il faut « redonner la main » à l'individu, jeune ou adulte.

On pourrait imaginer une carte « vitae » de la formation et du parcours professionnel rassemblant les éléments constitutifs du curriculum vitae – au sens du parcours de vie. Des parties seraient visibles et/ou renseignées par les organismes (employeurs, pôle emploi, structures de formation...), d'autres renseignées par le titulaire de la carte pour faciliter l'écriture de son CV et suivre ses droits. Cela remplacerait et compléterait le portefeuille de formation déjà en vigueur sur des territoires. Les vœux d'orientation pourraient être ainsi centralisés et servir à organiser les offres de formation professionnelle. On sortirait enfin de l'orientation imposée pour remplir des cases et des « boîtes ». Les jeunes ne seraient plus en invisibilité entre la sortie de formation initiale et la mise à l'emploi. Cela permettrait de répondre à la double équation de la formation professionnelle : respecter les intérêts individuels et ceux de la société.

La **carte « vitae » de la formation et du parcours professionnel** comporterait des informations sur :

#### **La formation initiale : renseigné par les structures de formation**

1. les périodes de formation initiale, du secondaire au supérieur (générale, technique et professionnelle...)
2. Les périodes d'alternance, de stage
3. Le suivi des droits à formation initiale

#### **Les diplômes et autres : renseigné par les rectorats, universités et autres organismes agréés**

4. Les diplômes obtenus
5. Les certifications professionnelles obtenues
6. Les qualifications professionnelles
7. La VAE (valorisation des acquis de l'expérience)

#### **L'orientation : renseigné par le service public régional de l'orientation (SPRO)**

8. Les vœux d'orientation en formation initiale et tout au long de la vie

#### **L'insertion : renseigné par les Missions locales, Cap emploi, MGI, plateforme d'accompagnement...**

9. Les périodes d'insertion et d'accompagnement, et leur nature

#### **La citoyenneté : renseigné par l'armée et/ou l'agence du service volontaire**

10. La journée citoyenne
11. Les périodes de volontariat

#### **La formation tout au long de la vie : renseigné par les OPCA**

12. Les périodes de formations professionnelles tout au long de la vie, CIFRE, CIF, DIF...

#### **13. Le suivi des droits à formation professionnelle**

#### **L'emploi : renseigné par l'entreprise ou les organismes tels les URSSAF ou les DIRECCTE**

14. Les périodes d'emploi ouvrant des droits à indemnisation

#### **Le chômage : renseigné par Pôle emploi**

15. Les périodes de chômage
16. Le suivi des droits à indemnisation

#### **L'espace personnel : renseigné par le titulaire de la carte « vitae »**

17. Les expériences à valoriser, bénévolat, engagement citoyen...
18. Les centres d'intérêts
19. Le Curriculum Vitae (accessible à tous et renseigné par le titulaire de la carte avec les infos y figurant)

Elle serait remise au collège en début de 3<sup>e</sup> pour que les jeunes puissent y inscrire leurs premiers stages et diplômes. Elle les suivrait ensuite du début de leur vie active jusqu'au départ à la retraite. Elle faciliterait la cohérence des politiques et le suivi statistique. Il faut étudier le coût de la création de la carte, du site dédié et de sa maintenance, et imaginer une gestion indépendante pour laisser un espace de liberté à l'individu et respecter la confidentialité.

## 4. Une plateforme d'offre de stages et de places en entreprises pour l'alternance

Aujourd'hui il y a nécessité à démocratiser l'offre de stage et l'accès à l'entreprise pour les formations en alternance. De plus en plus de formations nécessitent le recours au stage ou à l'alternance pendant le cursus, que ce soit dans le secondaire, dans la formation professionnelle ou dans la formation professionnalisante de l'enseignement supérieur. Et pourtant nous savons que trouver une entreprise relève souvent du parcours du combattant pour les jeunes et leur famille. Et, quand le réseau des parents ou des proches est inopérant, quand les jeunes cumulent les « handicaps sociaux », nombreux sont ceux qui n'accèdent jamais à l'entreprise et sont, de fait, disqualifiés de leur formation.

Des lois existent mais ne sont pas connues des jeunes qui ne peuvent, de fait, les faire valoir, notamment celle interdisant aux centres de formation de renvoyer un jeune parce qu'il n'a pas trouvé l'entreprise d'accueil pour effectuer son stage ou son alternance. Pour sortir de ces pratiques discriminatoires, il est essentiel de mettre en place une plateforme généralisée des offres de stages et de places en entreprise pour l'alternance.

Cette **plateforme régionale d'offres de stages et de places en entreprises pour l'alternance** mettrait en relation tous les acteurs :

1. Les entreprises inscrivant leurs offres de stages ou de places d'alternance – sur le même principe que les offres d'emploi à pôle emploi,
2. Les écoles inscrivant leurs besoins de périodes de stages et de place d'alternance pour une meilleure lisibilité,
3. Les jeunes s'inscrivant sur la plateforme pour avoir droit à réserver une période stage ou d'alternance dans une entreprise donnée.

Cette plateforme s'inscrirait notamment dans la démarche de redéfinition et d'encadrement stricte des stages – qui a fait l'objet récemment de plusieurs lois ou modifications de lois – pour sécuriser les usagers et les entreprises ayant recours à cette période temporaire de mise en situation en milieu professionnel.

A ce jour, nous pouvons dénombrer plusieurs organismes offrant ce service, sans véritable lisibilité des acteurs et usagés (entreprises, écoles, futurs stagiaires). Il me semble nécessaire d'uniformiser l'offre, et de confier cette mission à une seule structure ayant délégation de service public dans un cadre contraint pour justement rendre plus lisible les offres et rétablir un égal accès aux stages et aux places d'alternance. Cela permettrait notamment de pouvoir comptabiliser les stagiaires, chose qui n'est aujourd'hui pas possible.

Le niveau régional me semble la bonne échelle pour plusieurs raisons :

1. La région est responsable de la formation professionnelle,
2. La région coordonne l'offre de l'enseignement supérieur,
3. La région coordonne les actions pour l'emploi, le stage étant à la « frontière » entre la structure de formation et l'entreprise,
4. L'échelle du bassin économique régional permet une meilleure prise en compte des besoins des stagiaires et alternants car elle offre un plus grand panel diversifié d'entreprises et de filières.

La région pourrait coordonner, sur un portail unique, les offres des sites déjà en œuvre, mais au final doit envisager la création d'une plateforme unique pour une égalité réelle d'accès aux stages et aux places d'alternance en entreprise sur tous les territoires. Cela n'est pas incompatible mais ne doit pas mettre en danger les structures qui ont déjà développé cette offre, il faut réfléchir à l'harmonisation et à l'optimisation de l'existant. Il faut savoir qu'aujourd'hui certains portails ne sont pas actualisés en temps réel et faussent, de fait, les recherches et qu'une grande majorité des territoires ne sont pas couverts.

C'est une action qui serait peu coûteuse, au-delà du coût de la création du site dédié et de la maintenance qui est minime. Elle doit être accompagnée d'une obligation des entreprises à prendre un quota (haut et bas) des stagiaires et des alternants, notamment dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises.

<sup>i</sup> Recherche financée par l'IRES pour le Centre de Recherche Henri Aigueperse de l'UNSA éducation, à l'Université Lumière Lyon 2, école doctorale EPIC, laboratoire Education Culture et Politique

<sup>ii</sup> Les 16-25, voire 30 ans, sans solution, ni en emploi, ni en formation, ni en accompagnement

<sup>iii</sup> Environ 60% des jeunes ne se voient pas un avenir serein

<sup>iv</sup> Bernot-Caboche C. (2012). 2 millions de jeunes en danger, quelle image pour la société ? *Inter Pares*, 2, 85-88. Récupéré du site de la revue : [http://recherche.univ-lyon2.fr/epic/IMG/pdf/Inter\\_Pares\\_2.pdf](http://recherche.univ-lyon2.fr/epic/IMG/pdf/Inter_Pares_2.pdf), et au-delà de cet article, des nouvelles statistiques montrant la géométrie variable des « invisibles » sont en cours de réalisation pour compléter cette recherche

Ce texte fera l'objet d'une publication en 2014

Retrouvez ce document sur le site <http://la.jeunesse.invisible.overblog.com/> spécialement créé pour accompagner cette recherche. Pour me joindre : 06 88 20 26 61 - [Claire.Caboche@univ-lyon2.fr](mailto:Claire.Caboche@univ-lyon2.fr)